

Projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 14 NOVEMBRE 2005

Québec, le 31 octobre 2005 – La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de M^{me} Claudette Journault, présidente, et de M^{me} Lucie Bigué, commissaire, tient la première partie de l'audience publique sur le *Projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu par le ministère des Transports*. Les séances de la première partie de cette audience publique se tiendront à **Saint-Jean-sur-Richelieu à compter du 14 novembre 2005** et à **Saint-Sébastien à compter du 16 novembre 2005**.

HORAIRE ET COORDONNÉES DE LA PREMIÈRE PARTIE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

DATES ET HEURES	LIEUX
Lundi 14 novembre à 19 h 30 <i>Les séances se poursuivront le mardi 15 novembre, selon les besoins du public et de la commission.</i>	Campus du Fort Saint-Jean Pavillon Dextraze 15, rue Jacques-Cartier Nord Saint-Jean-sur-Richelieu
Mercredi 16 novembre à 19 h 30 <i>Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.</i>	Centre communautaire Saint-Sébastien 176, rue Dussault Saint-Sébastien

À noter que les personnes unilingues anglophones désirant participer à l'audience publique pourront compter sur les services d'un interprète lors de la séance du 16 novembre à Saint-Sébastien.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

Lors de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera à **Saint-Jean-sur-Richelieu le lundi 12 décembre 2005** et se poursuivra à **Saint-Sébastien le mercredi 14 décembre 2005**, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 14 mars 2006, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'aux endroits suivants :

- Bibliothèque Adélar-Berger, 180, rue Laurier, Saint-Jean-sur-Richelieu
- Hôtel de ville de Saint-Armand, 444, chemin Bradley, Saint-Armand
- (dès le 3 novembre) Hôtel de ville et bibliothèque de Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River, 548, Route 202, Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River

LE PROJET

Le projet du ministère des Transports (MTQ) consisterait à compléter le lien autoroutier entre l'Interstate 89, accessible au sud de la frontière américaine, et le tronçon actuel de l'autoroute 35 qui se termine à l'est de la rivière Richelieu, sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. L'autoroute projetée, d'une longueur totale de 38 kilomètres, traverserait 33 kilomètres en milieu rural et chevaucherait, sur 5 kilomètres, la route 133 qui est le lien routier actuellement utilisé entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu. Le tracé comprendrait deux chaussées à deux voies chacune, séparées par un terre-plein central d'une largeur de 26 mètres et sans accès autres qu'aux échangeurs, entre la municipalité de Saint-Armand au sud et la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu au nord. Le projet serait construit en grande partie dans une emprise que possède déjà le MTQ et nécessiterait la construction, en plus des cinq échangeurs prévus à proximité des noyaux urbains, de sept ponts d'étagement et d'un pont au-dessus de la rivière aux Brochets. Le coût de construction du projet est évalué à 250 millions de dollars et les travaux seraient réalisés en quatre phases s'échelonnant de 2006 à 2011.

Pour de l'information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec M^{me} Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice du secrétariat de la commission, en composant le 418 643-7447 poste 420, ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : autoroute35@bape.gouv.qc.ca.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le BAPE est un organisme d'information et de consultation publiques qui permet aux citoyens de s'exprimer sur un projet et d'intervenir dans le processus décisionnel menant à l'autorisation ou non d'un projet. Le BAPE accomplit les mandats qui lui sont confiés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, notamment le mandat d'information et de consultation publiques d'une durée de 45 jours ainsi que celui d'audience publique d'une durée maximale de 4 mois et celui de médiation d'une durée d'environ 2 mois.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le BAPE a reçu le mandat de tenir une audience publique sur le *Projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu*.